

FRANCE PITTORESQUE.

Ile Bourbon.

(Colonie Française dans l'Océan indien.)

HISTOIRE.

L'île Bourbon, découverte en 1545 par Mascarenhas, gentilhomme portugais, porta long-temps le nom de *Mascareigne*. — Elle fut d'abord occupée, puis promptement abandonnée, par les Portugais, et resta déserte jusqu'à l'époque de l'établissement des Français à Madagascar. Alors elle servit de lieu de déportation, ensuite d'hôpital. Flaccourt, qui, en 1649, prit possession de l'île au nom du roi, et lui donna le nom de *Bourbon*. — En 1654, quelques Français tentèrent de s'y établir; mais, dépourvus de ressources, et craignant d'y être oubliés, ils profitèrent du passage d'un vaisseau qui visita l'île pour l'abandonner. — Alors, comme au temps de la prise de possession, Bourbon était presque entièrement couverte de bois; il n'y avait d'autres fruits que la *vasangue*, inférieure aux nêfles de France, qu'elle rappelle un peu par sa forme et par le goût. — Les bois étaient remplis d'oiseaux, que n'effrayait point l'approche de l'homme; on y remarquait le *dronte* ou solitaire, qu'on chassait à la course, et dont l'espèce a entièrement disparu (on en voyait encore du temps de Labourdonnaye, qui en envoya un comme une chose rare et curieuse à l'un des directeurs de la Compagnie). — On y trouvait une espèce de chauve-souris de la grosseur d'une poule, et que l'on regardait comme un manger assez délicat. Des tortues de trois à quatre cents livres couvraient les sables du rivage; les rivières étaient très poissonneuses: ces faveurs d'une terre nouvelle n'existent plus aujourd'hui. — Vers 1663, deux Français, accompagnés de sept noirs et de trois négresses, passèrent de Madagascar à Bourbon; les esclaves, révoltés contre leurs maîtres, se retirèrent dans les montagnes: ce furent là les premiers noirs marrons qui probablement ont laissé de leur postérité. Un des deux Français se nommait Louis Payen, *homme bien fait, et de bonne compagnie*; l'autre était sous ses ordres. Leur case s'élevait au bord d'une rade, à l'ouest de l'île, près de la chute d'une fontaine qui tombait en nappe d'eau du milieu d'un grand rocher; elle était entourée de tabac, de racines et d'herbes potagères, dont ils avaient porté les graines: ils tenaient dans un enclos quantité de cochons et de cabris, pour leur commodité et pour les vendre aux voyageurs. — Louis XIV concéda, en 1665, Madagascar et ses dépendances à la compagnie des Indes orientales, qui prit alors possession de Bourbon: un commandant, ayant sous ses ordres vingt ouvriers, y fut laissé. Louis Payen retourna en France où il mourut hermite. Il paraît que cet homme avait le goût de la solitude, et qu'il se trouva entouré de trop de monde au milieu des vingt et un nouveaux habitants de la colonie. — Depuis 1665 jusqu'en 1670, que la compagnie rendit son privilège de Madagascar au Roi, Bourbon devint une des échelles de l'Inde. Elle commença alors à se peupler; la chute de nos établissements de Madagascar contribua à accroître sa population: en 1717, on y comptait environ 2,000 habitants. — Une nouvelle compagnie reçut, en 1735, l'investiture des îles de Bourbon et de France. — Ces îles prospérèrent sous l'administration du célèbre Labourdonnaye; mais, après la retraite de ce grand homme, elles tombèrent dans un anéantissement presque total; l'agriculture, le commerce et les fortifications, tout y fut également négligé. La compagnie, qui pressentait sa ruine, rétrocéda ses droits au Roi.

Les deux îles eurent encore le bonheur de trouver pour rétablir leur prospérité, un grand administrateur, l'illustre Poivre. — Les créoles de l'île Bourbon fournirent un bataillon de volontaires dans la glorieuse campagne de l'Inde sous le bailli de Suffren. — Les événements de la Révolution eurent peu de retentissement dans l'île. — Pendant la guerre, les gardes nationales de Bourbon se montrèrent dignes de leur ancienne réputation; leur courage, toutefois, ne put l'emporter sur le nombre et les efforts multipliés des Anglais. La garnison régulière ne s'élevant qu'à quelques centaines d'hommes, n'était pas un auxiliaire suffisant. — Le 8 juillet 1810, la colonie, dépourvue de moyens de défense, fut attaquée par une force anglaise de quatre mille hommes; les ennemis parvinrent à effectuer deux débarquements, l'un au vent, l'autre sous le vent de Saint-Denis. — Après quelques actions très vives, le colonel de Sainte-Suzanne, gouverneur de Bourbon, obtint une honorable capitulation. — La prise de l'île de France eut lieu le 3 décembre suivant. — Si le brave général Decaen avait eu quinze cents hommes de plus dans les deux îles, les Anglais ne s'en seraient pas emparés. — En exécution du traité de Paris, l'île Bourbon a été rendue à la France, le 2 avril 1815.

MŒURS, COUTUMES, ETC.

ANCIENNES MŒURS. — L'île Bourbon a été longue à se peupler et plus longue encore à s'habituer aux délicatesses de la civilisation moderne. Un siècle et demi après la découverte, au commencement du XVIII^e siècle, les mœurs et la manière de vivre des habitants rappelaient encore les habitudes des premiers Européens qui s'y étaient établis. — Dans ce temps-là, les savanes qui bordent les rivages de l'île étaient encore couvertes de benjoins et de lataniers: il y avait à peine quelques endroits où elles commençaient à s'éclaircir. Les terres n'avaient pas toutes des propriétaires. — Dans un ou deux jours, un habitant se bâtissait une case avec les lataniers abattus autour de lui; il coupait d'égal longueur leurs tiges droites, qui sont toutes à peu près de la même grosseur; ce travail était facile à faire, car le bois de cet arbre n'est qu'une bourre tenace comprimée sous une mince écorce; il couchait les arbres les uns au-dessus des autres, sur chacun des quatre côtés de la case, en les ajustant dans les entailles pratiquées à leur extrémité; puis, avec quelques gaulettes, il élevait une charpente que recouvraient des feuilles de latanier. Le bâtiment n'avait qu'une porte et qu'une fenêtre; souvent même, la porte ne fermait pas à clef. On construisait ainsi plusieurs cases non loin les unes des autres; la principale était pour le maître, les autres pour les grands enfants et pour les esclaves de la maison. Les gens riches étaient un peu mieux logés; leur grande case était en madriers de bois de natte, également superposés, au lieu d'être en tiges de latanier: quelques-unes de ces maisons avaient jusqu'à deux pièces de plain-pied. Celle du gouverneur n'était pas beaucoup plus remarquable, mais elle était couverte en bardeau; outre le salon et la chambre à coucher, il y avait encore une salle à manger. — On ne connaissait alors ni le luxe des carreaux de vitre, ni celui des treillis de rotin, ni celui des parquets, des rideaux et des tapisseries, toutes choses fort communes aujourd'hui. — On faisait la cuisine en plein air, ou sous un petit auvent, et l'on dînait en famille au pied d'un gros tamarinier, arbre apporté de l'Inde

au moment des premiers établissements formés à l'île Bourbon. — Sous ces vieilles cases habitaient l'honneur, la franchise et la bonne foi; la porte s'ouvrait toujours pour l'étranger et pour le malheureux. Un bâtiment arrivait : le gouverneur ou quelque notable habitant s'emparait du capitaine; les autres colons, à raison de leur fortune, se partageaient les officiers et les matelots; personne n'avait besoin de lettres de recommandation; on venait de France, de la patrie, c'en était assez pour être cordialement accueilli. Afin de mieux fêter ses hôtes on tuait un cochon, un cabri, ou l'on allait dans son parc à tortues en chercher une des plus grosses qu'on servait dans la carapace. Les tortues de terre étaient alors abondantes dans les sables du bord de la mer; on n'y en trouve plus depuis long-temps; celles qu'on voit à Bourbon viennent des Seychelles ou de Madagascar. Alors, il faut l'avouer, il y avait bien un peu de rudesse dans les mœurs; les bâtiments qui apportaient de l'eau-de-vie de Cognac n'étaient pas les plus mal accueillis. — Alors le nombre des maîtres et des serviteurs était à peu près égal : la condition de ces derniers était fort douce; les maîtres ne rougissaient point de travailler avec leurs esclaves. — La principale occupation des habitants était le soin des troupeaux. Les pâturages de Saint-Denis et de la pointe des Galets étaient les plus estimés de l'île. Dans la saison de la sécheresse on envoyait les taureaux et les génisses paître dans les montagnes; chaque chef de famille, pour les reconnaître, imprimait une marque à ses bestiaux. « Ces peuples, dit un voyageur, sont de si bonne foi, qu'ils ne songent point à s'entre-dérober leurs troupeaux. » — Il ne se faisait pas un grand commerce à Mascarin (c'est ainsi que Bourbon était encore communément appelé). — La compagnie des Indes négligeait la colonie; les navires n'y passaient que pour s'y procurer des vivres et des rafraîchissements. Le tabac (petun), dont les habitants soignaient la culture plus qu'à présent, était leur plus importante spéculation; ils recevaient, en échange de leurs produits, des tissus de coton et quelques articles de soieries, que les premières dames du pays recherchaient. Ces dames se trouvaient parées avec un mouchoir de l'Inde et une robe rayée de Sirsakas, que les mulâtresses dédaignaient de porter aujourd'hui. — Dès lors les gens de toute espèce de métier auraient pu exercer leur profession dans la colonie, à l'exception des cordonniers, « car, dit le voyageur à qui nous empruntons une partie de ces détails, eux seuls n'y trouveraient pas leur compte, à moins qu'ils n'apportassent la mode de ne point aller pieds nus; car les hommes et les femmes ne se servent point de souliers. »

Alors ils ne circulait pas beaucoup d'argent à Bourbon; mais on ne payait point d'impôts; aussi l'administration laissait-elle faire à chacun à peu près tout ce qui lui convenait; il y avait même des temps où le gouverneur manquait de poudre à canon. Pourtant un gouverneur, qui sans doute n'avait ni poudre ni soldats, avait voulu mener despotiquement la colonie; une conspiration se forma contre lui; un curé, le père Hyacinthe, était à la tête du complot; au milieu de son office, au lieu d'un *Dominus votiscum*, il dit énergiquement de saisir le gouverneur qu'on embarqua sur le premier bâtiment. Le père Hyacinthe, qui fut ensuite renvoyé et puni, gouverna toutefois l'île pendant trois années, à la grande satisfaction des habitants sur qui leur pasteur avait plus d'empire que leur commandant, car ils étaient crédules et superstitieux.

Les notables de chaque quartier se réunissaient de leur pleine autorité, et d'après un droit naturel que leur bon sens instinctif leur avait fait découvrir, pour délibérer sur leurs intérêts communs : on se concertait pour les travaux à entreprendre, pour l'ordre et la police de son quartier. — On montrait encore naguère, aux bords de l'étang de Saint-Paul, les pierres qui servaient de siège au conseil, et le gros arbre sous lequel il se réunissait; c'est là qu'on écoutait comme des

oracles, le bonhomme Athanase et le bonhomme Riquebourg, les seuls qui restassent des vingt premiers habitants de la colonie. — Les maisons de chaque quartier étaient éparses dans la savane, les cultures de la montagne séparées par d'épaisses lisières de bois; chaque famille vivait isolée, car on était un peu envieux les uns des autres; les femmes, s'il faut en croire les documents du temps dignes de faire autorité, troublaient quelque peu, par leurs prétentions jalouses, l'harmonie qui eût régné dans cette naissante société. La plupart des habitants avaient, dans l'origine, contracté des alliances avec les Africains : en 1717, il n'y avait que six familles chez qui le sang européen se fût conservé dans toute sa pureté; il est vrai que les blancs arrivant de la métropole détruisaient par degrés les nuances du sang africain. — A cette époque, Le Gentil vit dans l'église de Saint-Paul, une famille « qui lui donna de l'admiration, la vue allant du blanc au noir et du noir au blanc; il y avait cinq générations de la plus âgée des femmes à la plus jeune; la trisaïeule, qui avait 108 ans, était entièrement noire; la fille de l'arrière-petite-fille était aussi blonde qu'une Anglaise. » Cette bonne vieille était une princesse de Madagascar dont la fille s'était mariée avec un officier de l'établissement de Flaccourt, au fort Dauphin. Lors du massacre des Français à Madagascar, il ne s'était échappé de cette famille que des femmes qu'on avait fait embarquer d'avance, dans le pressentiment d'un prochain danger, et qui se réfugièrent à Bourbon.

NOUVELLES MŒURS. — L'introduction de cultures productives, et principalement celle du café qui eut tant d'influence sur le rapide accroissement des fortunes; les relations fréquentes que la guerre de l'Inde établit entre Bourbon et nos établissements d'orient; les relâches forcées que firent dans l'île les employés de la compagnie des Indes; le séjour des officiers de Duplex et de Bussy, qui vinrent se reposer de leurs fatigues sous un ciel plus salubre que celui de l'Indostan, et qui apportèrent les richesses qu'ils avaient acquises rapidement dans leurs combats contre les Anglais, causèrent une grande révolution dans la manière de vivre des habitants de Bourbon, et y introduisirent de nouveaux besoins et de nouveaux goûts. La passion de briller ne s'y développa cependant que peu à peu : il a fallu la succession de plusieurs générations, pour porter au degré où elles sont aujourd'hui les habitudes du luxe et la recherche de toutes les commodités de la vie, chez les descendants de ceux qui, il y a un siècle, travaillaient encore avec leurs esclaves à l'ardeur du soleil, et dont les filles couraient pieds nus sur les plages brûlantes de l'Océan, ou gravissaient les rocs escarpés des mornes. — « Les usages, les monuments, les costumes (dit M. Billiard, qui a long-temps habité l'île Bourbon), tout prit d'abord une physionomie moitié européenne et moitié asiatique; les mœurs elles-mêmes prirent une nuance des mœurs de l'Orient; il y eut un peu moins de liberté pour les femmes; leur vanité se vit entourée d'un cortège importun d'esclaves, espèces de surveillants plutôt que véritables serviteurs; sans être plus fidèles, les maris se donnèrent un air plus despotique et plus jaloux. Ces ressemblances avec l'Asie ne sont pas encore tout-à-fait effacées aujourd'hui. Malgré les égards dont elles sont l'objet, beaucoup de femmes ne sont, à vrai dire, que les premières esclaves de la maison; elles sont douces, timides, résignées, attentives pour des maîtres qui n'ont pas toujours beaucoup d'amabilité. Qu'un mari soit malade, qu'il ait seulement une légère indisposition, il faut que sa femme veille auprès de lui, pressée aux moindres ordres qu'il s'avise de lui donner. Elles obtiennent en récompense de leurs services, de leur docilité, quelque chapeau, quelque robe nouvelle, objets qui sont pour elles d'un grand prix, et que du moins on n'a pas la cruauté de leur refuser : elles ne s'occupent, au reste, que des soins intérieurs de la maison. Elles font

le linge et une partie des vêtements de leurs enfants et de leurs maris, ne se mêlant aucunement des affaires de spéculation. Pourtant, celles qui recouvrent leur liberté par le veuvage manquent rarement d'une intelligence particulière pour la direction de leurs intérêts. — La créole de nos colonies d'orient semble uniquement faite pour aimer; sa tendresse est inépuisable pour ses enfants; la nécessité la plus impérieuse peut seule la déterminer à les faire allaiter par une étrangère, c'est-à-dire par une négresse, sur qui ses yeux inquiets demeurent constamment ouverts. La nourrice reçoit sa part de ce qu'il y a de plus délicat sur la table du maître. Les négresses qui ont été bonnes des enfants, leurs *menaines*, pour me servir du terme du pays, également objet d'attentions particulières, ne s'aperçoivent plus de leur esclavage; elles ne sont autre chose que des pensionnaires de la maison. C'est un spectacle charmant que celui de ces petits enfants créoles, qui sont entièrement nus ou vêtus à peine d'une petite robe de mousseline; ils n'éprouvent aucune gêne dans leurs mouvements; rarement on les entend pleurer; ils se roulent, ils se jouent, ils s'endorment sur une natte; et, quand ils sont endormis, on les couvre d'un petit moustiquaire de gaze sous lequel ils ont l'air d'amours surpris dans un filet. — Les hommes créoles ont beaucoup d'esprit naturel et de facilité; ils obtiennent des succès rapides dans les arts d'imitation et d'agrément; leur ignorance a quelquefois une grande naïveté. Accoutumés de bonne heure à commander, ils se font une haute idée de leur supériorité; pourtant ils sont en général meilleurs maîtres que les nouveaux débarqués d'Europe; ils sont moins exigeants, moins impatientes. Parmi les Européens, les plus durs envers leurs esclaves sont ceux qui n'ont pas toujours commandé.

« A Bourbon, la vie est tranquille et sans événements; il n'y a guère plus de différence entre les jours qu'entre les saisons. Cette monotonie d'existence n'est pas contraire à la santé, mais elle donne le malaise de l'ennui, dont l'oisiveté est plus accablée dans l'île qu'elle ne l'est dans les régions européennes. — La colonie a plus d'oisifs qu'il ne s'en trouve dans la plupart des autres pays. La chasse, la pêche, la promenade, le jeu sont, en France, l'occupation de celui qui n'a rien à faire; au moins, on se fatigue, on se distrait, et même l'on s'amuse: mais est-ce vivre que de porter péniblement son corps ou dans un carrefour, ou sur le bord de la mer, rendez-vous ordinaire des novellistes, des ennuyés et des ennuyés de chaque quartier, comme on fait à Bourbon, et de consacrer sa journée à la politique et à la médiancé? Le soir ne voit que peu de réunions: il y en aurait cependant de fort agréables, si les jeunes gens avaient un peu plus d'empressement pour les dames.

« A l'île-de-France, les hommes, généralement mieux élevés, recherchent beaucoup plus la société. Sans aucune espèce de galanterie, on doit convenir qu'il n'y a point de comparaison à faire entre les hommes et les femmes dans l'une et l'autre colonie; tout l'avantage est pour ces dernières. Mais il est une question bien plus délicate et d'une plus haute importance, souvent discutée et toujours laissée insolue; c'est de savoir quelles sont les plus aimables, des dames de l'île-de-France ou de celles de Bourbon: il en est de charmantes dans les deux îles; l'instruction est plus répandue à l'île-de-France; mais on trouve plus de grâces et de bonté dans la colonie française. Le naturel y vaut mieux que l'éducation. — Les dames créoles de Bourbon n'ont point cette nonchalance, cette apathie même pour les arts d'agrément, ni cette rigueur envers les esclaves que les relations les plus indulgentes sont forcées de reprocher aux dames de l'ancienne colonie de Saint-Domingue. A Bourbon, une maîtresse de maison, quoique ne faisant pas autant par elle-même, n'est pas moins occupée de l'ordre et des soins de son ménage que ne le sont les dames européennes; ayant des domestiques plus nom-

breux, moins intelligents que les nôtres, elle a aussi beaucoup plus d'embaras; néanmoins elle donne rarement l'ordre de punir un esclave. La maîtresse de la maison commence ordinairement sa journée, soit à la ville, soit à l'habitation, par faire la visite de l'hôpital, c'est-à-dire des cases où sont les noirs invalides et malades; elle veille à ce qu'ils soient bien traités, et souvent c'est elle-même qui leur distribue les remèdes, en leur adressant toujours quelques paroles encourageantes. Aussi les noirs de l'habitation où il y a une femme blanche sont-ils ceux qui ont la condition la plus heureuse. La perte d'un bon maître est vivement sentie par les esclaves; la mort d'une bonne maîtresse est un malheur dont ils ont de la peine à se consoler. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Un pays habité depuis peu de temps ne peut pas encore avoir produit un grand nombre d'hommes dont le nom puisse être conservé pour la postérité. — L'île Bourbon a fourni à nos flottes de braves marins, et à nos armées des militaires distingués. — Parmi les créoles qui y sont nés, on remarque PARNY et BERTIN, poètes érotiques, que le jugement des littérateurs du siècle dernier a placés sur la même ligne que Properce et Tibulle. — La famille DESBASSYNS, qui a fourni un administrateur à l'Inde française, compte dans son sein des botanistes instruits. C'est un des membres de cette famille qui a introduit dans l'île la culture de la canne à sucre et celle de plusieurs autres plantes utiles. — Un botaniste aussi très distingué et fort habile dans tout ce qui touche aux cultures coloniales, est JOSEPH HUBERT, qui fut long-temps directeur du Jardin du Roi, et que l'Institut choisit pour son correspondant. — Enfin un de nos publicistes contemporains, DE-LA-SERVE, auteur de la *Royauté selon la Charte*, est aussi né à l'île Bourbon.

TOPOGRAPHIE.

L'île Bourbon est située dans l'Océan indien par les 20° 51' 4" S. de latitude, et les 53° 10' de longitude E. méridionale de Paris. — Saint-Denis, son chef-lieu, est éloigné de Brest de 1,745 lieues marines de 20 au degré. — Sa forme présente un périmètre irrégulier qui dans son ensemble se rapproche de la forme circulaire. — Sa superficie est de 253,167 arpents métriques. — La traversée de France à Bourbon dure communément de 90 à 100 jours.

ASPECT GÉNÉRAL. — VOLCAN. — Le sol est montagneux et déchiré dans tous les sens, mais principalement du centre à la circonférence. Les plus hautes masses sont au centre, leur élévation est de 3,048 mètres. — L'île est un produit d'éruptions volcaniques: sur les parois des falaises qui encaissent les torrents, on aperçoit les coulées de laves qui forment la base du sol. — Sur plusieurs points de la circonférence, on trouve aux pieds des escarpements, des alluvions considérables formées de pierres et de cendres volcaniques roulées par les torrents. Ces alluvions, mêlées avec les débris des plantes, forment une excellente terre végétale. — Les galets roulés par les torrents et amassés sur les côtes, sont transportés par les vents généraux, et forment, sous le vent, une pointe fort avancée qu'on appelle la *Pointe des Galets*. On trouve aussi sous le vent des masses sablonneuses qui occupent plusieurs lieues d'étendue.

La partie du sud-est de l'île renferme encore un volcan en activité. Cette partie, souvent couverte par des éruptions considérables, porte le nom de *Grand pays brûlé*. Là, sur plusieurs lieues d'étendue, la terre n'offre aucun signe de végétation; on n'y voit que les débris d'une immense fournaise. — Les navires qui cherchent l'île Bourbon et qui ont la précaution de se mettre au vent de l'île, peuvent en apercevoir les montagnes à une distance de 10 et 12 lieues. Quand le volcan jette des flammes ou seulement même une lueur blanchâtre, il devient un point important de reconnaissance.

Le centre de l'île offre des accidents remarquables : « Bourbon, dit M. Billiard, n'est que la réunion de deux volcans principaux : le plus considérable s'est depuis long-temps éteint; la montagne du vieux volcan, qui couvre les deux tiers de l'île, ne s'élève que pour former l'enceinte d'un bassin irrégulier dont les parois intérieures, d'une hauteur prodigieuse, sont à pics de presque tous les côtés. Il est aisé de reconnaître que ces montagnes, entièrement séparées aujourd'hui, n'étaient autrefois qu'une seule masse dont le sommet s'est écroulé dans les abîmes; la pensée rétablit sans peine les lignes qui ont été rompues; les eaux de la pluie et des sources auront rempli les anciens cratères; elles se seront ouvert des passages qui sont devenus les profonds encaissements des rivières du Mat, de Saint-Étienne et des Galets; toutes les trois ont leur source dans le même bassin. Cet intérieur de la montagne est d'une vaste étendue; on ne saurait se faire une idée du désordre des débris qui y sont dispersés ou amoncelés : c'est une image du chaos. Un voyageur qui a parcouru les Alpes et les Pyrénées, avoué n'avoir rien vu dans ces montagnes de comparable à l'aspect que présente ce vaste cratère avec ses déchirures, ses mornes et ses pitons. *Cimandef* est bien une grande pyramide; le morne des *Deux-Bras* a bien l'air d'être flanqué de tours; les *Bus-de-malheur*, le *Morne-de-Fourche* et le *Piton-de-neige* qui se détachent en s'élevant les uns derrière les autres, le *Benard* qui est tout-à-fait séparé, ces longs remparts qui entourent le bassin, ressemblent en effet à la masse des ruines d'un monument construit par des géants ou par des géants. » Ce sont les piliers plus ou moins brisés d'un édifice dont la voûte s'est écroulée.

RADES. — L'île renferme 12 rades. Les principales sont : la *Rade Saint-Denis* dont le fond est de 10 à 20 brasses et où peuvent mouiller les bâtiments de la plus grande dimension. — On y entre et on en sort par tous les vents à l'exception de ceux du nord, qui soufflent rarement. — La *Rade Sainte-Marie*, qui reçoit des bâtiments de 400 tonneaux, et la *rade Saint-Paul*, grande et belle baie où peuvent mouiller les plus grands bâtiments, mais dont l'entrée et la sortie sont difficiles par les temps calmes. — L'île possède en outre 7 anses et criques, dont deux seulement, l'*Anse des cascades* (quartier Sainte-Rose) et la *Crique de la rivière d'abord* (quartier Saint-Pierre), donnent entrée à des navires caboteurs. — « Bourbon n'a point de ports, dit un délégué de l'île, M. Sully Brunet, mais les dix années de croisières anglaises dans ces parages, après la rupture du traité d'Amiens, ont prouvé que la baie de Saint-Paul, et même certaines rades offraient une retraite utile à nos bâtiments de guerre. Avec la connaissance nautique de cette vaste baie, et celle des vents qui y soufflent, on comprend la possibilité d'y recueillir une escadre, d'y battre en carène sur rade, et le danger auquel s'exposerait une division ennemie qui voudrait s'y jeter. — D'ailleurs, Saint-Giles est un port naturel, qui, pour être rendu praticable et sûr, n'exigerait qu'une dépense d'environ 2,000,000 de francs; et si la colonie avait eu un conseil délibérant, elle jouirait depuis long-temps de ce bienfait, et n'aurait pas à regretter plus de 3,000,000 de francs perdus dans les essais infructueux faits pour obtenir seulement un *barrachois* à Saint-Denis. »

LACS ET ÉTANGS. — Il n'y a pas de lacs dans la colonie. On y compte quatre étangs, sans parler de plusieurs flaques d'eau formées par un des bras de la rivière Saint-Étienne, et que, du nom de ce bras, l'on appelle les *Étangs de Cilaos*. Les quatre grands étangs communiquent avec la mer pendant les saisons des pluies; ils sont généralement poissonneux. Les plus étendus sont : celui de *Saint-Paul*, qui a environ 16 hectares 36 ares de superficie et le *Grand étang* de Saint-André qui couvre 40,000 mètres carrés.

RIVIÈRES. — On compte dans l'île 17 rivières dont les principales sont celles de *Saint-Denis*, des *Pluies*, du *Mat*,

et de *Sainte-Suzanne*. Cette dernière, qui peut être parcourue en bateau durant l'espace d'un kilomètre, forme parmi des rocs volcaniques, au milieu desquels son cours est tracé, plusieurs belles cascades dont la plus remarquable est la cascade *Beauverger*. Toutes ces rivières ont leur source au centre de l'île et coulent très rapidement. — On remarque sur la rivière du *Mat* un beau pont en fer. Cette rivière, d'un développement de 40,000 mètres de longueur, a une largeur moyenne de 20 mètres et une profondeur commune d'un mètre.

CANAUX. — L'île possède deux canaux d'irrigation qui font aussi mouvoir diverses usines. Le *canal Saint-Étienne* prend ses eaux dans la rivière de ce nom au bras de la plaine et a un développement de 9,255 mètres. Ce canal aboutit à un bassin contenant 3,200 mètres cubes, il passe deux ravines assez profondes sur des ponts aqueducs en charpente. — Le *canal de la rivière* du *Mat* fut commencé en 1827. — On projetait, en 1828, l'établissement de six autres canaux.

ROUTES. — Une route, dite royale, circule autour de l'île et facilite les communications; mais elle n'est pas dans tous les quartiers également bien confectionnée et entretenue. Parmi les ponts qui s'y trouvent, on en remarque deux suspendus, l'un sur la rivière du *Mat* et l'autre sur celle des *Roches*. — Cette route n'est praticable pour les voitures que sur quelques points. — Les chemins vicinaux n'existent qu'en très petit nombre malgré les efforts de l'Administration pour les faire ouvrir.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat de l'île est généralement sain et tempéré. En raison des différents degrés d'élévation, au-dessus de la mer, on y trouve tous les degrés de température. — D'après des calculs établis sur des observations recueillies pendant huit années, la température moyenne est 25°,03 centigrade. — La hauteur moyenne du baromètre est de 76 centimètres. — La quantité moyenne d'eau qui tombe annuellement est de 131 centimètres, dans lesquelles l'eau tombée seulement dans la saison des pluies (Décembre, Janvier, Février, Mars et Avril), figure pour 105 cent. 42. — La moyenne de l'évaporation annuelle à l'ombre, est de 146 cent. 42, dont 92, 28, seulement dans la saison sèche (Mai à Novembre.)

VENTS. — Les vents généraux soufflent toute l'année de l'est au sud-est. Cette circonstance est cause du nom que portent les deux parties de l'île, partie du vent et partie sous le vent.

RAZ-DE-MARÉE. — De Mai à Juillet, à l'époque où les vents soufflent avec plus de violence, l'île est exposée aux *raz-de-marée* : ce ne sont point des vagues multipliées qui se brisent au rivage; la masse des eaux dont la surface n'est point agitée semble y être poussée tout entière. La mer gronde sourdement en arrivant au bord de la plage; elle s'élève, elle se gonfle en un long rouleau qui s'abaisse avec un bruit pareil à celui d'une montagne qui s'écroulerait tout à coup, de nouveaux rouleaux se succèdent presque sans interruption; les communications cessent entre les navires et la terre. C'est dans les *raz-de-marée*, qui durent ordinairement vingt-quatre heures, que la mer a le plus de grandeur et de majesté.

OURAGANS. — Les ouragans sont beaucoup moins violents à l'île Bourbon qu'à l'île-de-France; cependant on y conserve encore le souvenir de celui du 28 février au 1^{er} mars 1818. — L'île-de-France avait été surprise par l'ouragan, et il y avait causé de grands malheurs. Il s'annonça à Bourbon plus de vingt-quatre heures d'avance, par des signes capables d'effrayer; le calme le plus profond régnait sur la mer et sur l'île entière; depuis plusieurs jours l'azur du ciel avait pris une teinte grisâtre, la chaleur était insupportable; dès la veille on avait entendu les bois *ronfler* dans la montagne; dans la journée du 28, l'horizon se rembrunit

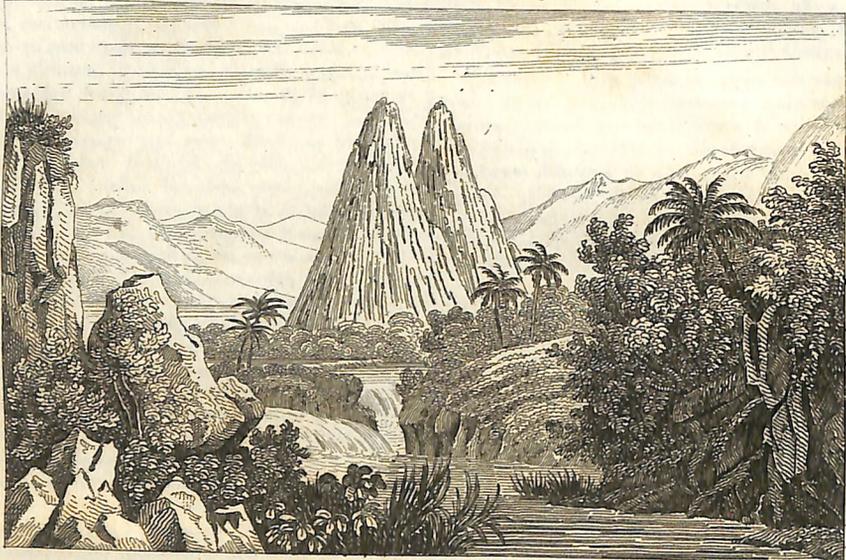
VIEW OF THE MOUNTAINS



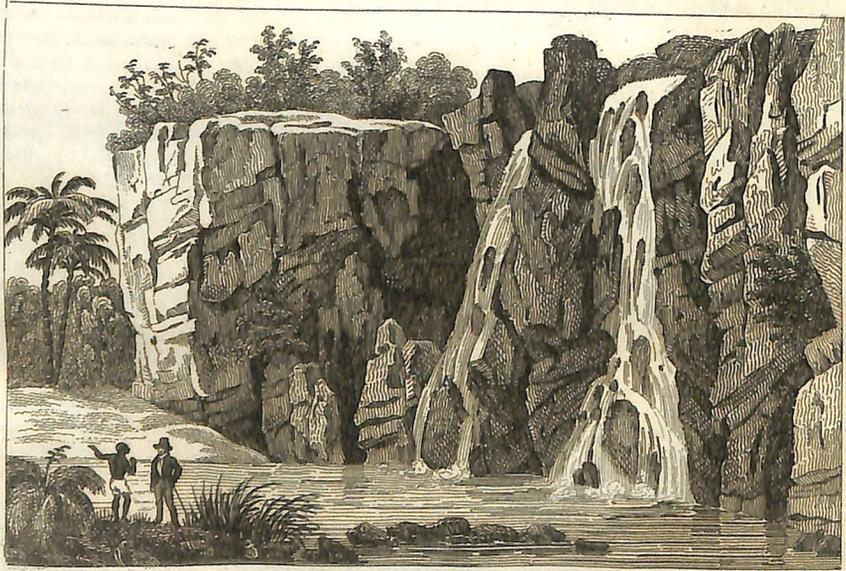
THE MOUNTAINS OF THE STATE OF NEW YORK



FRANCE PITTORESQUE



Bassin des Chutes dans le Bras de la Plaine.

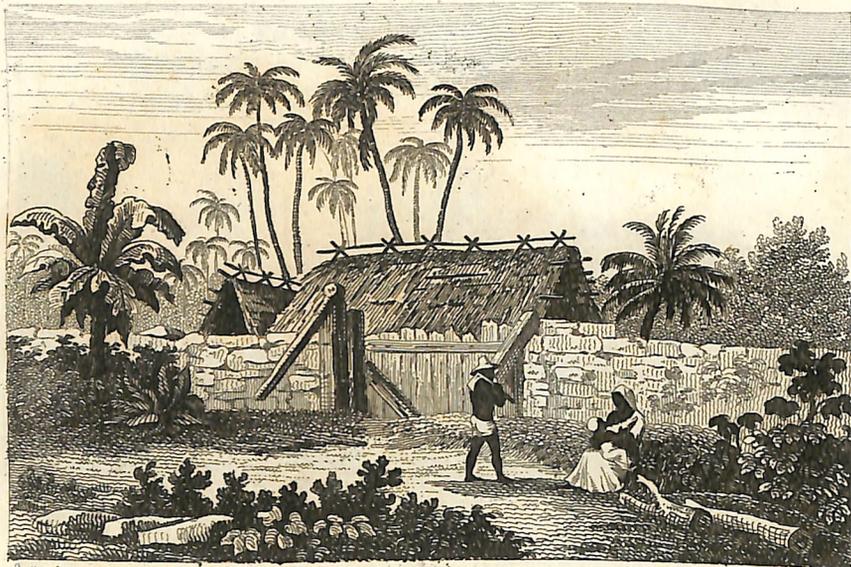


Cascade de la S^{te} Suzanne.

STORRETTA 1773



FRANCE PITTORESQUE



A. Williams del.

Chambers sculp.

Casa à Negres.



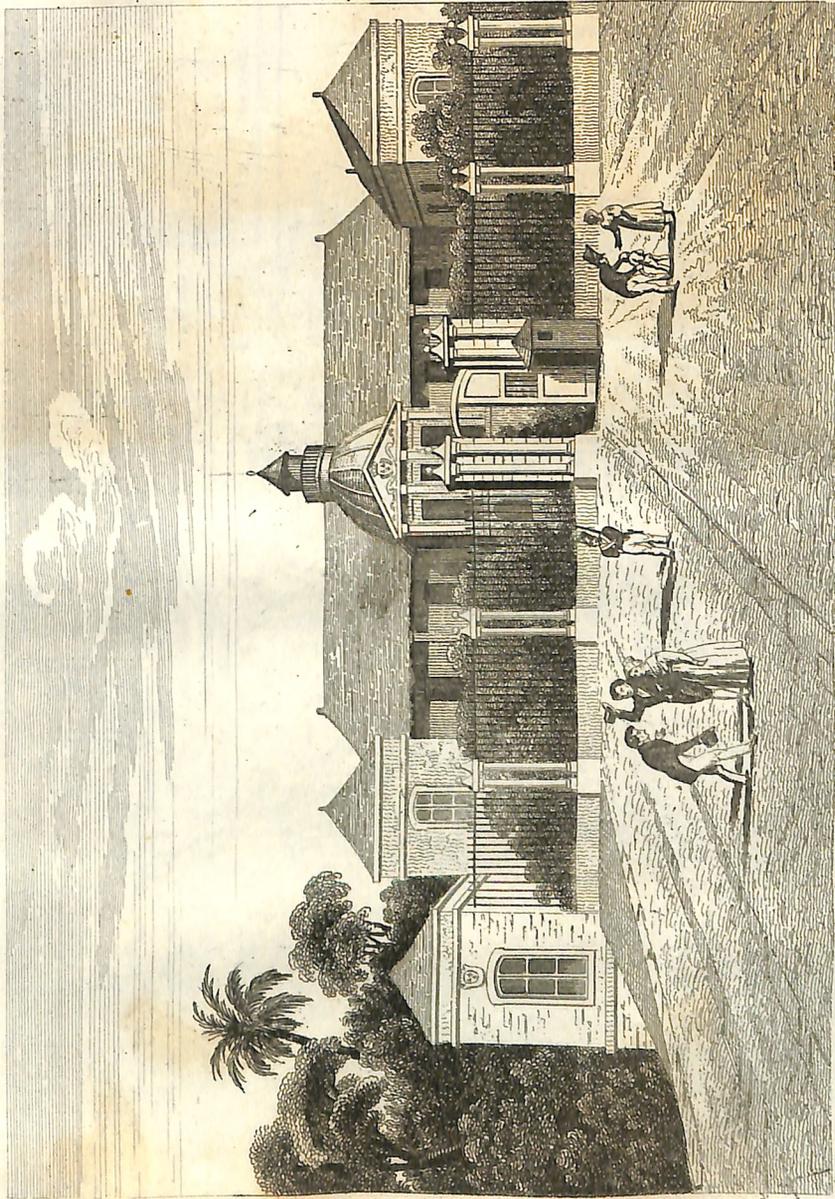
L. Mayer sculp.

W. Kneller sculp.

Barry.

Bertin.

FRANCE PITTORESQUE



Chalk of Charon, Juny

De Meunier del.

St. Denis. (St. Bousdon) Hotel du Gouvernement.

par degrés, jusqu'à ce qu'il devint entièrement noir, au coucher du soleil, dont le disque tout le jour avait été rougeâtre et sans éclat; les baromètres commencèrent à baisser, on donna l'ordre dans les habitations de couper la tige des maniocs, et le feuillage des bananiers et des papayers; le lendemain matin à six heures, l'ouragan ne s'était pas encore déclaré; mais bientôt, sans que l'air fût agité, les *barbes de chat* couvrirent du sud-ouest au-dessous de la voûte sombre qui enveloppait l'île (on appelle ainsi de petits nuages qui annoncent l'arrivée de l'ouragan, ce sont les courriers de la tempête); bientôt après des nuages épais sortirent du fond des ravines; un navire, le seul qui fût dans la colonie, immobile au milieu de la rade de Saint-Paul, attendait le premier souffle de vent pour appareiller; une légère brise effleura la surface des flots, une plus forte la suivit; vinrent immédiatement après des rafales dont la violence alla toujours croissant; le navire, en partant pour l'Europe, s'enfuit à sec de voiles devant l'ouragan; il arriva heureusement en France. — L'île de Bourbon n'eut pourtant que la queue de l'ouragan; sa violence se calma rapidement; le mal qu'il fit ne fut point à comparer aux désastres que l'île-de-France éprouva.

TREMBLEMENT DE TERRE. — L'île renferme encore un volcan en activité, néanmoins les tremblements de terre y sont rares et peu sensibles.

MALADIES. — Quoique placé sous la zone torride, Bourbon est peut-être un des pays les plus sains du monde : on n'y connaît aucune maladie endémique. — Aux changements de saison les noirs sont plus exposés que les blancs aux flux de sang, aux affections catarrhales. Les fièvres tenaces et les fièvres intermittentes y sont à peu près inconnues; presque toutes les maladies y sont plutôt l'effet de l'imprévoyance que de la maligne influence du climat. — D'après des détails donnés par M. A. Billiard, Bourbon a été ravagée en 1820, par le choléra-morbus asiatique qui y avait été apporté de l'Inde par un navire anglais.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les quadrupèdes sauvages sont en très petit nombre dans l'île: on y trouve: — les *Cabris* ou chèvres sauvages, de la même espèce à peu près que la chèvre domestique. Elles paraissent être originaires de Perse et avoir été importées par les Portugais. Au moment de la prise de possession par les Français, il existait aussi dans l'île des cochons sauvages qui ont été détruits par les chasseurs et par les noirs marrons. Les chèvres n'ont résisté à ces chasses opiniâtres que parce qu'elles habitent les parties froides et inaccessibles; elles vivent en troupes et marchent en bandes assez nombreuses. Cette espèce de chèvre est bonne laitière dans l'état sauvage; sa chair, imprégnée d'odeur de bouc, est peu estimée. — Les lièvres sont très nombreux; leur fourrure est belle. On a cru remarquer que leurs oreilles sont plus longues que celles des lièvres d'Europe. Ils n'ont été importés dans l'île que depuis 50 ans environ. — Le tenrec (*erinaceus ecaudatus*), mammifère carnassier qui a été apporté de Madagascar depuis une vingtaine d'années seulement. C'est une espèce de hérisson appelé *tangues* par les noirs qui en mangent la chair.

Parmi les espèces nuisibles, on signale les rats, les mulots et les souris. — Les quadrupèdes domestiques sont ceux d'Europe: le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le porc, le cochon d'Inde, le mouton, les chèvres, le lapin, le chien et le chat. — La race des chevaux, que l'on regarde aujourd'hui comme indigène, a été introduite par les Portugais et provenait de Java. On a cherché à l'améliorer en introduisant successivement des étalons anglais et français. L'île renferme aussi un grand nombre de chevaux qui ont été récemment importés des Indes orientales. — Les ânes sont généralement d'une belle espèce; ceux qui viennent de l'Arabie (de Mascate) sont les plus estimés. — Les mulets sont au nombre

des animaux les plus précieux de la colonie. On en a tiré autrefois de Buenos-Ayres; ceux que l'on importe maintenant viennent tous de France et principalement du Poitou. — L'espèce bovine, née dans le pays, est généralement faible; on importe beaucoup de bœufs et de vaches de Madagascar. L'animal qui vient de cette île est le zébu (*bos indicus* de Linné), remarquable par une loupe grasseuse sur le garrot. — Les moutons, en petit nombre, sont importés de France; ils perdent par l'influence du climat le moelleux et l'abondance de leur laine. Leur toison est grossière et ne pèse guère qu'un kilogramme. — Les chèvres sont d'une bonne espèce et donnent beaucoup de lait. — Les porcs proviennent généralement de la France ou de la Chine. — Les chiens, venus d'Europe, perdent la finesse de l'odorat. Ils sont sujets aux maladies cutanées, mais paraissent exempts de la rage. Les chats n'offrent rien de particulier que l'altération de l'odorat commune aux chiens.

Parmi les oiseaux sauvages, on remarque: le *Martin*, qui rend de grands services à la colonie en détruisant les insectes, et qui a été apporté des Philippines; le *perroquet noir*, qui devient de plus en plus rare, et qui paraît originaire d'Afrique; deux espèces de tourterelles, une grise et une rouge; le gobe-mouche huppé, le merle, la caille, le cardinal, le bengali, etc. Les oiseaux domestiques sont les mêmes que ceux que l'on élève en France. On a introduit depuis quelques années dans les basses-cours la poule sultane de Madagascar, dont la chair égale celle du faisán. — Les poissons de mer qui se trouvent sur les côtes sont, entre autres, les baleines (rares), les requins (très communs), les thons, les bonites, les maquereaux, les sardines, les raies, etc. — Parmi les poissons d'eau douce, on distingue le gouramier, originaire de la Chine et très estimé des gourmets, la carpe qui est très rare, et l'anguille qui acquiert des dimensions énormes. — Parmi les insectes, les abeilles, introduites depuis 1665, fournissent un miel vert estimé. — On a naturalisé depuis peu la cochenille du Nopal. — Les fourmis, les kakerlats causent de grands ravages dans les plantations et dans les habitations. — Le scorpion et la scolopendre (ou mille pieds) sont au nombre des insectes venimeux. — Parmi les crustacés, les homards, les crabes, les chevrettes et les tourlourous sont les plus communs. — Les coquillages propres à servir de nourriture sont très rares sur les côtes; les huîtres que l'on mange à Bourbon viennent de l'île de-France.

RÈGNE VÉGÉTAL. — La végétation varie dans l'île Bourbon avec le degré d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer: ses forces diminuent à mesure que la température se refroidit; au sommet des montagnes, où le thermomètre de Réaumur descend en hiver jusqu'à zéro, on ne voit plus que de chétives broussailles et les *Ambavilles* qui donnent leur nom à cette région. — Immédiatement au-dessous est la zone des *Calumets*. Les grands arbres en général ne croissent pas dans une région de plus de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les pluies influent aussi sur la végétation; elles sont fréquentes à Sainte-Rose et à Saint-Benoît; mais le sol y est tel que quelques jours de sécheresse y font un grand tort aux plantes; quoique moins fréquentes à Saint-André, à Sainte-Suzanne et à Sainte-Marie, elles y entretiennent une verdure constante. Le repos de la végétation est remarquable à Saint-Denis, où les pluies arrivent rarement en hiver, et dans la partie sous le vent, beaucoup moins pluvieuse en général que la partie au vent.

En novembre, la végétation presque suspendue dans quelques quartiers, ralentie dans d'autres, reprend son activité. Les premières pluies produisent un changement extraordinaire: vingt-quatre heures suffisent au développement des semences, et le mouvement vital des plantes devient presque sensible à la vue. Pendant toute la durée des pluies et des chaleurs, c'est-à-dire jusqu'au

mois de mai, rien n'arrête cet élan de la végétation. Dans la partie du vent, le maïs, récolté quatre mois après avoir été semé, est aussitôt remplacé par un nouveau semis du même grain, qui donne peu de temps après une nouvelle récolte. Il en est ainsi pour plusieurs autres genres de culture.

Sans le bois noir, cultivé dans la partie du vent pour protéger les cafiers que l'on remplace presque partout par la canne à sucre, sans les manguiers, dont la graine jetée au hasard a multiplié dans les habitations et dans les ravines, la colonie manquerait déjà de bois de chauffage. Les arbres les plus communs dans les forêts sont : le bois de natte à grandes feuilles et à petites feuilles, le tacamaaka, le tan, le bois blanc, le palmiste, le bois de pomme, le bois d'écorce blanche, le bois de nêfle et le bois de gouyave.

Il existe peu de pâturages : on nourrit les bestiaux, les bêtes de somme et de trait avec des feuilles de cannes, de maïs, de l'herbe de Guinée, et des jeunes branches de bois noir.

Nous ne pouvons prétendre à donner ici la liste complète des végétaux de l'île Bourbon : nous nous bornerons à dire que ceux dont les produits servent à la *nourriture des hommes* sont au nombre de 159 ; — ceux affectés spécialement à la *nourriture des animaux* au nombre de 56 ; — ceux *utiles aux arts et à l'industrie* au nombre de 86 ; — ceux qui *ont des propriétés médicales* au nombre de 191 ; — ceux qui *fournissent des bois propres aux constructions et aux arts* au nombre de 41 ; — enfin ceux qui sont *nuisibles ou vénéneux* au nombre de 24.

Une très petite partie des plantes coloniales cultivées à Bourbon sont indigènes. Ainsi, le *cotonnier* y a été apporté d'Amérique, le *caféier* y a été introduit, en 1717, de Moka, où Beauvillier de Courchant et Dufougeret Gremer allèrent le chercher par ordre de la Compagnie des Indes ; l'*arbre à pain* est dû à La Billardière, le *muscadier*, le *poivrier*, le *cannellier*, le *riz en terre sèche*, le *mangoustan*, etc., sont des présents du célèbre Poivre : l'astronome Rochon, le naturaliste Commerson dotèrent l'île de plusieurs plantes utiles ; c'est à Lejuge qu'on doit le *manguier*, l'*avocatier*, le *corossolier* et l'*Pattier* ; l'abbé Gallois a introduit le *camphrier* ; Bellecombe le *chêne de France* ; La Bourdonnaye l'*indigotier*, le *blé d'hiver* et la *Fatague* ; le comte d'Estaing la *noix de Bancoul* qui donne une huile pareille à celle du lin ; enfin, de nos jours, l'ordonnateur Desbassyns de Richemont a apporté du Brésil l'*herbe de Guinée* ; il a aussi importé dans la colonie, l'*arrouroute*, l'*fabricotier*, le *framboisier*, le *poirier*, l'*amandier*, le *cerisier*, l'*olivier* et le *prunier* de France. — Le *vanillier* y a été apporté de Cayenne, en 1819, par le capitaine Philibert, et l'*arbre à thé* par le capitaine Roquefeuille.

Parmi les végétaux de l'île Bourbon qui pourraient être naturalisés en France, on remarque : la *cerise-cannelle*, le *coing de Chine*, l'*houmine* (dont la racine sert à faire des confitures), le *longanier* (dont le fruit a le même emploi), la *patate*, les *pois du Cap*, le *tan rouge* (dont la feuille sert à la nourriture des abeilles), l'*Yambaville* (dont les feuilles et la tige ont des propriétés médicales), le *bois de pied de poule* (*idem*), le *bois amer* (fébrifuge), le *cardamome* (dont la graine est stomachique), la *casse*, la *cardouille* (vermifuge), le *gingembre* (stomachique), le *mille-pertuis* (vulnéraire).

Parmi les bois, dont la naturalisation en France donnerait des avantages et qui pourraient être employés aux constructions ou aux arts économiques, on cite : le bois sans écorce, le bois de Judas, le bois de tan et le bois de Gaulette.

RÈGNE MINÉRAL. — Toutes les pierres sont des produits volcaniques : ce sont des basaltes d'un gris pâle, qui ne diffèrent que par leurs degrés de dureté. On en trouve des blocs qui affectent des formes prismatiques ; mais il n'existe dans l'île aucune colonnade, ou pavé régulier qu'on puisse comparer à celles que présentent les

autres contrées qui ont été exposées au feu des volcans. — On se sert communément pour bâtir d'une pierre poreuse plus légère que la basalte, mais assez dure. — L'île renferme des mines abondantes de pouzzolane. — Ses rivages sont entourés d'une ceinture de bancs de coraux avec lesquels on peut faire de la bonne chaux. — Il n'existe à Bourbon aucun gîte de substances métalliques.

Eaux minérales. — On ne connaît dans la colonie qu'une source d'eau thermale ; elle est située dans la banlieue de Saint-Louis, au pied du Piton-de-Neige, dans la partie appelée la plaine des étangs. Cette eau renferme de petites quantités de muriate de chaux, de carbonate de soude et de carbonate de chaux ; on n'en a encore pu faire aucun usage médical. — On trouve sur les bords de l'étang Saint-Paul, une source qui paraît renfermer des substances minérales ; mais aucune analyse de ses eaux n'a été faite jusqu'à ce jour.

Salines. — L'île Bourbon ne renferme aucune substances salines naturelles. Une saline artificielle a été formée à Saint-Pierre ; on y obtient le sel par le moyen de l'évaporation de l'eau de la mer qu'on élève avec une pompe et qu'on verse dans des carrés peu profonds où elle est exposée à l'action des rayons solaires. — Le prix moyen du sel dans la colonie est de 10 francs le quintal métrique.

VILLES, BOURGS ET QUARTIERS.

SAINT-DENIS, chef-lieu de la colonie, est situé au nord de l'île, et au bord de la mer. Cette ville renferme environ 900 maisons, sa population est de 12,000 habitants. — On ne peut considérer comme monument que l'*hôtel du Gouvernement*, dont l'architecture, toutefois, n'a rien de bien remarquable. — Ses autres édifices publics sont une *église*, un *collège*, un *hôpital* et un *arsenal*. — Les maisons particulières, qui s'élèvent au milieu de jardins carrés, dont les murs alignés forment les rues, sont généralement en bois ; cependant, depuis quelques années, on commence à bâtir en pierre, et les constructions prennent plus d'élégance. — La ville s'élève sur un plateau au bord de la mer ; la chaleur y est tempérée par des brises fréquentes ; l'air y est sain, l'eau de bonne qualité. Il y existe quatre fontaines. — C'est à Saint-Denis qu'est placé le *jardin du Roi*, remarquable par la richesse de ses collections botaniques et la beauté de ses promenades. Le *jardin de naturalisation* se trouve dans les montagnes, à une lieue de la ville ; il renferme toutes les plantes d'Europe, que le gouvernement y fait naturaliser pour les transplanter dans la colonie.

SAINT-MARIE, sur la rivière de ce nom, à 2 l. 1/2 de Saint-Denis, est un bourg éloigné de la mer d'environ 100 mètres : il forme une rue traversée par la route royale, et compte environ 40 maisons groupées autour d'une église. Les établissements publics sont la mairie et un corps-de-garde. — Sainte-Marie possède un petit port.

SAINT-SUZANNE n'est ni ville, ni bourg, ni village ; c'est une suite d'habitations entre la ravine des Chèvres et la rivière Saint-Jean. — Quelques maisons sont groupées auprès de l'ancien emplacement de l'église ; les autres sont dispersées dans les environs. Les verdoyantes et gracieuses plaines qui l'entourent ont reçu le nom de Quartier-Français.

SAINT-ANDRÉ, sur la rivière du Mât, est un quartier formé de plusieurs maisons bâties auprès d'une église qui a 40 m. de longueur et 16 de largeur, cette église est bâtie en pierre, convertie en bois, et son portail est surmonté d'un clocher. — La commune possède en outre un presbytère et deux écoles pour les filles et les garçons.

SAINT-BENOÎT forme un joli bourg traversé par la rivière des Marsouins. On y trouve une église, un presbytère et une maison commune.

SAINT-ROSE. — Le chef-lieu de ce quartier, situé au bord de la mer, est formé de plusieurs maisons au milieu desquelles s'élève un presbytère et une église. Il y existe en outre un corps-de-garde pour la milice et une maison de sûreté.

SAINT-JOSEPH est un quartier qui ne renferme ni bourg ni église. Il ne s'y trouve qu'une petite chapelle avec presbytère, situés près de la rivière du Rempart.

SAINT-LEU. — Le chef-lieu de ce quartier, situé au bord de la mer, est un bourg d'environ 250 mètres de longueur ; il renferme 74 maisons, dont une vingtaine sont au nombre des plus belles de la colonie. — Il est traversé par la route royale, qui forme une rue de 6 mètres de largeur, ornée d'une belle plantation de bois noirs ; une autre plantation contourne le bourg et lui sert de boulevard. Outre la rue principale, on compte neuf autres rues plus étroites. — Malheureusement ce quartier manque d'eau. — Saint-Leu possède un presbytère et une belle église.

SAINT-LOUIS est un quartier où il existe plusieurs agglomérations de maisons. La plus considérable est celle qui avoisine l'église. On trouve dans ce quartier un beau presbytère et deux chapelles.

SAINT-PIERRE forme un joli bourg de 120 maisons, disposées en amphithéâtre au bord de la mer, coupé par des rues droites, de 30 pieds de largeur, et arrosées par trois fontaines. — On y trouve une mairie, une justice de paix et un corps-de-garde.

SAINT-PAUL, au sud de l'île, à 7 l. 1/2 de S.-Denis. — Cette ville, ch.-l. de quartier et la seconde de la colonie, est bâtie entre un étang et la mer; elle est composée d'environ 500 maisons; sa population est de 10,000 habitants. — On y trouve un tribunal de première instance, un hôtel-de-ville, un presbytère, une école, un hôtel dit le *Gouvernement*, un autre dit de l'*Intendance*, un hôpital militaire, une caserne, un bureau de douanes, un bureau pour le capitaine de port, une prison civile, une prison militaire, trois corps-de-garde et une belle fontaine. — Elle possède une église en pierre, qui est la plus belle de la colonie. — Ses rues ne sont point pavées; elles ont une largeur de 8 à 10 mètres, et sont ombragées par de belles plantations. — Les principales dépendances de Saint-Paul sont: la *Possession*, située à 3 l. 1/2 N.-E., et *Saint-Giles*, situé à 2 l. 1/2 au S.-O. — La *Possession* renferme 20 maisons bâties le long de la route royale et au bord de la mer, au pied de la montagne appelée le cap de la Possession. — Saint-Giles, situé près de la mer, le long du ruisseau Saint-Giles, compte 25 maisons.

VARIÉTÉS. — HABITATIONS. — ESCLAVES.

HABITATION. — Une habitation, à Bourbon, comprend ce qu'on appelle en Europe la ferme et la maison de campagne. Lorsque plusieurs habitations sont à peu de distance l'une de l'autre, elles forment un quartier. — Les terres en culture sont des champs de maïs, de manioc, de patates, de cannes à sucre, ou des plantations de café et de girofle; les champs employés à ces dernières cultures sont appelés *caféeries* ou *girofleries*. — La même habitation comprend une, deux ou trois de ces sortes de plantations, et les réunit quelquefois toutes. — Les propriétaires d'habitation, et particulièrement les personnes qui demeurent à la campagne, sont désignés sous le nom d'*habitants*. — Sur l'habitation existe presque toujours une maison de maître, ordinairement en bois: quelques-unes de ces maisons sont entourées de *varangues* ou galeries couvertes et à colonnes, qui ne manquent pas d'élégance. La maison est placée à l'endroit le plus agréable de l'habitation; en avant il existe presque toujours une plate-forme sur laquelle on fait sécher le café ou le girofle, et quelquefois le sucre; c'est l'*argamasse*. Non loin de là sont le magasin, la cuisine, les écuries, les poulaillers; les parcs ou enclos pour les bœufs, les cochons et les tortues; le camp des noirs, c'est-à-dire, l'espace où leurs cases sont réunies, et, enfin, un hôpital pour les esclaves malades. Le nombre et l'étendue de ces bâtiments, la manière dont ils sont construits témoignent de l'importance de la propriété et de l'aisance de l'*habitant*.

ESCLAVES. — La valeur moyenne d'un noir dans la force de l'âge, et attaché à la culture, qu'on appelle *noir de pioche*, est de 1,500 à 2,000 fr. La valeur moyenne de son travail est de 1 fr. 50 c., ce qui, pour 300 journées par an, représente 450 fr. — La nourriture des esclaves consiste en une livre trois quarts de riz, ou deux livres de maïs, ou quatre livres de manioc. Cette nourriture peut coûter environ 30 c. par jour, ou 109 fr. 50 c. par an. — Leur habillement se compose d'une chemise et d'un pantalon de toile bleue, ou une jupe de même étoffe. — Quelques habitants leur donnent deux vêtements par an. C'est une dépense moyenne, annuelle, de 15 fr. par individu. — Il est défendu aux esclaves de porter des souliers.

Les esclaves commencent leur travail à cinq heures du matin; ils déjeûnent à huit heures, dînent à midi et souper à sept heures. Ils ont pour le premier de ces repas, une demi-heure, et pour le second une heure et demie. Quelques maîtres ajoutent des légumes à la distribution du riz; d'autres, plus aisés, notamment les fabricants de sucre, font distribuer des salaisons de bœuf ou de poisson, et de l'arack.

En ville, les noirs se divisent en trois classes: les *domestiques*, les *ouvriers*, et les noirs attachés aux établissements de marine et de charrois. — Les *domestiques* sont vêtus avec quelque soin; ils portent des vestes de toile bleue, une chemise blanche, un pantalon bleu, et quelquefois leurs vêtements sont en percale imprimée de France; les négresses, surtout, recherchent les étoffes des manufactures françaises, et particulièrement les grands châles de coton. — Ordinairement on s'attache comme domestiques les noirs créoles nés dans la maison. Le nombre de domestiques est plus considérable qu'en Europe, parce que les besoins du maître sont plus grands, l'intelligence et l'activité des domestiques moindres, et aussi, parce que le blanchissage et tous les ouvrages de lingerie, qu'en France on confie à des ouvriers, sont, aux colonies, faits dans les maisons mêmes. Les domestiques sont nourris des restes de la table du maître. — Les *ouvriers* sont d'un

prix élevé dans les colonies; on les vend jusqu'à 8 et 10,000 fr. lorsqu'ils sont d'une grande habileté. — On leur abandonne ordinairement le produit de leur travail des dimanches et des jours de fête. — Les *noirs de batelage* et de *charrois* dans l'intérieur de la ville sont assujettis à des travaux plus pénibles que ceux des autres classes; mais on leur donne une nourriture plus abondante; ils reçoivent 3 livres de riz, du poisson salé et de l'arack. — Sur les habitations, les *noirs domestiques* sont employés à des travaux de jardinage. — Les *noirs attachés à la culture* se réunissent chaque jour en bandes, sous la conduite d'un commandeur; on envoie à la bande, et par forme de punition, les domestiques dont on n'est point content. Ces noirs ne travaillent pas les jours de fête et les dimanches, à moins que des circonstances extraordinaires n'exigent leur emploi dans l'intérêt des récoltes; dans ce cas, le maître leur accorde plus tard d'autres jours de repos, et en pareil nombre que ceux dont ils ont été privés. — L'habitation des esclaves forme une réunion de cases qu'on appelle le camp. Près de chaque case se trouve un terrain sur lequel le noir cultive des fruits ou élève des volailles et des porcs pour son profit particulier. Le soin que la plupart des maîtres prennent de la tranquillité de leurs esclaves est telle, que pour entrer dans leur habitation il lui faut des raisons presque aussi fortes que celles exigées par la loi pour que le magistrat puisse entrer dans le domicile du citoyen. — Les enfants de 9 à 12 ans sont employés à des travaux proportionnés à leur force, tels que balayer ou étendre les produits qu'il faut faire sécher. — Les noirs âgés ou infirmes sont employés comme gardiens; lorsqu'ils sont encore en état de travailler légèrement, ils arrachent les herbes des jardins ou fendent les roseaux destinés à la confection des sacs. — Les négresses, pendant leur grossesse, ne sont employées qu'à des ouvrages légers; ordinairement ce sont elles qui font les sacs.

Dans toutes les grandes habitations il y a un hospice pour les noirs malades; la maîtresse de la maison veille elle-même aux soins que les malades doivent y recevoir.

À Saint-Denis, la plupart des maîtres envoient leurs esclaves à l'Hôpital du Roi, et paient pour eux le prix de la journée d'hôpital.

Le maître peut punir son esclave de 30 coups de fouet, le mettre à la chaîne ou au bloc. Les châtimens plus sévères sont défendus. — Les sentiments d'humanité acquièrent chaque jour d'ailleurs un empire plus étendu, et le nombre des maîtres qui traitent durement leurs esclaves diminue chaque jour.

La vie des esclaves ne commence, à proprement parler, qu'après le travail. Durant tout le jour ce sont, en quelque sorte, des bêtes de somme, des machines de production, des instruments de travail. — À la nuit tombante, ils cessent leurs travaux et se rassemblent tous sur l'*argamasse* (cour ou terrasse de l'habitation); le *général* (c'est le blanc qui a la surveillance de l'habitation) fait l'appel nominal: « Maintenant, vous autres, écoutez, leur dit-il, que les commandeurs viennent se placer autour de moi. Jean-Louis, demain matin de bonne heure tu te mettras à la tête de la petite bande (celle des jeunes noirs de neuf à douze ans); vous irez dans la cotonnerie ramasser les cotons qui sont nouvellement ouverts. — Comme nous aurons beaucoup de bazar (marché), Cupidon aidera la négresse bazardière à porter ses paniers de légumes et de fruits. — La grande bande se partagera en deux: une moitié ira casser le maïs qui nous reste dans les hauts, l'autre moitié ira à la cueillette du café rouge; les commandeurs veilleront à ce qu'on ménage les arbres et à ce que les fruits ne soient cueillis qu'en parfaite maturité. Vous autres vieilles, et vous autres nourrices, vous continuerez à faire des sacs pour notre café, parce qu'après-demain les noirs feront un voyage pour porter au quartier ce que nous en avons de préparé. — Les noirs charpentiers se mettront à travailler à notre nouvel hôpital. — Zéphyr, tu donneras vingt-cinq coups de fouet à notre voleur de café, et autant au marron qu'on vient de nous ramener. Vulcain le forgeron les mettra tous les deux à la chaîne; ils ne feront autre chose que de moudre du maïs. — Jupiter, tu iras avec la Fortune, Oscar et Narcisse, porter les deux cochons que nous avons vendus au boucher. — Comme il commence à faire froid, vous rapporterez une balle de toile bleue qu'on partagera entre vous tous; mais je préviens que je fais punir le premier qui vendra son échange pour boire, ou qui donnera sa toile à des négresses. A présent vous n'avez qu'à vous en aller souper. » — Tous ces ordres sont donnés soit en langue française, soit en langue créole: un général exercé ne s'exprime que de cette dernière manière; bien parler créole est un talent que les blancs n'ont pas tous l'avantage de posséder au même degré. — La bande se précipite vers la case enfumée où le vieux cuisinier fait cuire, dans deux grandes marmites, des pois du Cap et du maïs; chaque noir se présente avec un débris de callebasse, un plat de bois, une moitié de coco de Prasin, ou seulement un lambeau de feuille de bananier, pour prendre part à la distribution; tous s'en retournent au camp ou aux postes qui leur sont assignés. Il n'est pas encore huit heures du soir; le plus profond silence règne bientôt sur toute l'habitation, il n'est troublé que par le cri des grillons, ou par le chant

monotone d'un noir qui s'accompagne du *lobre* ou du *vaii*. Le *lobre* est un arc dont la corde de pitte, autrement d'agave, résonne sur une petite calebasse placée à l'une des deux extrémités. — Les noirs ne prennent que peu de sommeil : à onze heures il y en a encore un grand nombre qui ne sont pas endormis. Si l'on pénètre dans une cabane, on y trouve le noir, sa compagne qu'il appelle sa femme, et ses enfants, accroupis autour d'un foyer, car ils aiment à avoir du feu, même dans la saison la plus brûlante. — Auprès de ce feu est une marmite; un noir serait malheureux s'il n'était pas propriétaire d'une petite marmite pour y faire cuire ses brèdes assaisonnées à sa manière, ses pois du Cap et son maïs. — Le chef de la case raconte des histoires merveilleuses; la famille attentive l'écoute parfois d'un air effrayé : il leur dit comment un noir jaloux, ayant assassiné sa maîtresse, alla tuer son corps qu'il jeta du haut des remparts de la Ravine-a-Malheur, ou de la ravine des Lataniers. Depuis ce temps, son *gaïong* (esprit) et celui de sa maîtresse reviennent tous les soirs; ce n'est qu'en portant des grisgris, c'est-à-dire des amulettes, qu'il est possible de se préserver de leurs malélices.

VENTE D'ESCLAVES. — La vente des noirs d'un héritage est un spectacle pénible. La bande arrive tristement dans la cour où l'encan doit avoir lieu; on les appelle chacun à leur tour : quand c'est un petit noir, on le fait monter sur une chaise ou sur une table pour que le cercle des acheteurs soit à même de le mieux juger. — « A cent piastres! A cent vingt piastres! » Le noir sourit lorsque c'est un bon maître qui cherche à l'obtenir, il semble l'encourager. — « A cent trente, cent trente-cinq, cent trente-six, etc. Adjugé! » Mais si l'adjudicataire passe pour être dur envers ses esclaves, s'il est d'un quartier éloigné, le noir vendu a de la peine à cacher son chagrin et son mécontentement. Il en est néanmoins, et heureusement, de la plupart, comme de l'âne de la fable à qui le changement de maître est tout-à-fait indifférent. — La loi n'a pas voulu qu'on séparât de leur mère les enfants au-dessous de sept ans; mais quelquefois, sans le vouloir, on sépare le mari de la femme, parce qu'on ignore les liens naturels qui se sont formés entre eux; alors ce sont des scènes dont il serait difficile de n'être pas attendri. Celui qui achète le mari se décide ordinairement à acheter la femme, car, il faut le reconnaître, le cœur des habitants de Bourbon n'est point insensible à la voix de l'humanité. — Les mourants ont coutume, soit dans leur testament, soit dans les instructions à leurs enfants, de laisser à leurs plus fidèles serviteurs le choix de l'héritier ou du maître auquel il leur conviendra de s'attacher.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La colonie se divise en deux arrondissements militaires, administratifs et judiciaires, qui renferment ensemble 12 communes.

L'arrondissement du vent comprend les communes de *Saint-Denis*, *Sainte-Marie*, *Sainte-Suzanne*, *Saint-André*, *Saint-Benoît* et *Sainte-Rose*. — L'arrondissement de sous le vent comprend les communes de *Saint-Paul*, *Saint-Leu*, *Saint-Louis*, *Saint-Pierre*, *Saint-Joseph* et *Saint-Philippe*.

Le siège du gouvernement est à Saint-Denis.

L'administration supérieure de la colonie est dans les attributions du ministre de la marine et des colonies.

Le conseil général de la colonie envoie deux délégués à Paris auprès du ministre.

GOVERNEMENT ET ADMINISTRATION. — Un officier général ou supérieur de la marine est gouverneur (1). Il y a trois chefs de service : un ordonnateur chargé de l'administration de la marine et de l'intendance militaire, un directeur général de l'intérieur remplissant les fonctions de préfet, et un procureur général ayant les attributions d'un commissaire général de justice. — Les trois chefs de service, le commissaire de la marine chargé de l'inspection, et deux conseillers coloniaux, choisis par le roi parmi les habitants notables, composent un conseil privé que préside le gouverneur. — Il y a auprès de ce conseil un secrétaire archiviste. — Les attributions du gouverneur sont divisées en trois catégories : 1^o pour certaines affaires il ne peut décider et agir que de l'avis de la majorité du conseil; 2^o pour d'autres, il consulte seulement le conseil; 3^o pour d'autres enfin, il agit à sa volonté et avec des pouvoirs extraordinaires.

JUSTICE. — Il y a à Saint-Denis une cour royale composée de 7 conseillers, 3 auditeurs, un procureur général et un substitut. C'est un conseiller choisi pour trois années qui la préside. — Il y existe aussi un tribunal de première instance composé d'un juge royal rendant seul la justice, d'un lieutenant de juge, de deux auditeurs, d'un procureur du roi et d'un substitut. — Un autre tribunal de première instance siège à Saint-Paul. La composition est la même, moins un auditeur et le substitut — 6 justices de paix existent dans l'île : à Saint-Denis, Sainte-Suzanne,

Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Louis et Saint-Paul. — Les cours d'assises tiennent leurs séances à Saint-Denis et à Saint-Paul; chacune est formée de trois conseillers et de quatre assesseurs pris dans un collège de 60 membres. — Les matières commerciales sont attribuées aux tribunaux civils. — Les affaires correctionnelles portées directement à la cour royale. — Les codes français sont en vigueur.

CULTE. — Le culte catholique est le seul répandu à Bourbon. — Un préfet apostolique, ayant des pouvoirs épiscopaux, régit le service spirituel. Les 12 communes ont chacune un curé.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — La colonie possède un collège royal, ayant 12 professeurs et 150 élèves. Les enfants de couleur y sont admis. — 2 écoles tenues par les frères de la doctrine chrétienne, et 3 par les sœurs de Saint-Joseph — 8 pensions particulières pour les garçons, et 7 maisons d'éducation pour les filles. — Six demi-bourses sont accordées à la colonie dans les collèges royaux de France.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. — On compte dans la colonie : un bureau de bienfaisance, deux hôpitaux royaux, un jardin botanique, un jardin de naturalisation, un comité médical ayant le droit de conférer le titre d'officier de santé de la colonie, et une chambre de commerce. — Il n'existe à Bourbon aucune société scientifique.

BANQUE. — Une banque de prêts et d'escomptes, à l'instar de celle de Paris, a été fondée en 1825, avec un privilège pour vingt ans. Son capital est de 1,000,000. Elle émet, pour moitié en sus de billets, et escompte à 9 pour cent. — L'intérêt civil légal est fixé à 9, et l'intérêt commercial à 12.

MONNAIES. — Les valeurs monétaires existant en 1827 dans la colonie, pouvaient être évaluées comme il suit :

Espèces d'or	628,924 fr.	} 2,419,698 fr.
— d'argent	1,645,774	
— de billon	145,000	

Il existe dans la colonie des pièces de cuivre d'une valeur de 50 cent. — La livre coloniale est de 75 cent. — On compte communément par piastres de 5 fr.; mais on n'admet dans les comptes publics que les dénominations du système monétaire français.

POIDS ET MESURES. — Les mesures coloniales de distance, de volume, de capacité, de longueur, de pesantier, sont presque toutes les anciennes mesures de France, *lieue*, *toise*, *piéd*, *aune*, *corde*, *litre*, *pinte*, *livre*, etc. — La mesure de superficie est la *gaulette* de 225 pieds carrés, équivalant à 23 m. 74 c. carrés.

POPULATION.

En 1767, la population blanche était de	5,197
La population esclave de	20,379
Total	25,576

En 1788, la population blanche était de	7,833
La population libre de couleur	918
La population esclave	37,265
Total	46,016

Des documents positifs, recueillis et imprimés en 1827, pour l'administration seulement, établissent qu'à cette époque,

La population blanche était de	18,747
La population libre de couleur	6,387
La population esclave	63,447
Total général	88,581

Cette population était ainsi répartie dans les divers quartiers de l'île :

	Blancs.	H. de coul. lib.	Esclaves.	Total.
Saint-Denis	2,168	1,705	7,871	11,744
Sainte-Marie	407	366	4,795	5,568
Sainte-Suzanne	832	367	4,957	6,156
Saint-André	1,560	286	4,328	6,174
Saint-Benoît	2,456	887	7,527	10,870
Sainte-Rose	615	151	2,108	2,874
Saint-Joseph	2,297	146	3,293	5,736
Saint-Pierre	2,511	455	8,396	11,362
Saint-Louis	2,886	305	4,113	7,304
Saint-Leu	577	246	5,004	5,827
Saint-Paul	2,438	1,473	11,055	14,966

La population allait encore en augmentant; car, d'après une note datée de 1832, de M. Sully-Brunet, délégué de la colonie en France, elle se serait élevée à 97,500 habit., dont 20,000 blancs, 7,500 hommes de couleur libres, 4,000 Indiens engagés pour la culture et 66,000 esclaves.

Cette note confirmerait, à quelques variations près, l'évaluation publiée récemment par l'*Estafette du Havre*, où l'on établit pour 1831 la population totale de l'île Bourbon à 100,558 habit., dont 27,645 libres et 6,623 Indiens (Chinois, Malais, etc.) engagés.

Ce rapide accroissement de population prouve en faveur de la prospérité de la colonie.

(1) Le gouverneur prend le titre de gouverneur de Bourbon et de dépendances. — Les dépendances étaient nos possessions à Madagascar.

Le mouvement de la population en 1826 avait été

		Population blanche.							
Naissances.	763	} 1,102	} augmentation.	149					
Immigrations.	339								
Décès.	470								
Émigrations.	483	} 953							
						Population libre de couleur.			
Naissances.	242					} 289	} augmentation.	106	
Immigrations.	39								
Affranchissements.	8								
Décès.	152	} 183							
Émigrations.	31								
		Population esclave.							
Naissances.	765	} 4,221	} augmentation.	1,367					
Immigrations.	3,456								
Décès.	2,371								
Émigrations.	475	} 2,854							
Affranchissements.	8								

Les déclarations de décès pour la population esclave sont généralement faites avec beaucoup d'inexactitude.

Les mariages en 1826, inscrits sur les registres de l'état civil, ont été de,

Population blanche.	152
Population libre de couleur.	31

Il y a dans la colonie peu d'esclaves mariés. Ces mariages sont inscrits sur un simple registre de renseignements.

Les naissances d'enfants naturels se sont élevées en 1826,

Population blanche.	91
Population libre de couleur.	111

En 1827, la population esclave, y compris les enfants, les vieillards et les infirmes, se composait de 63,447 individus ainsi divisés :

Sur les habitations. — Attachés à la culture, 48,713, — ouvriers, 1,376; — journaliers, 5; — pêcheurs, 18; — domestiques, 6,581. Dans les villes et les bourgs. — Attachés à la culture, 1,549; — ouvriers, 452; — journaliers, 383; — marins, 26; — hommes de peine attachés aux établissements maritimes, 529; — pêcheurs, 218; — domestiques, 1,638.

En 1831, d'après M. Sully-Brunet, la population libre était ainsi répartie: 5,145 propriétaires immobiliers (dont 777 hommes de couleur); — 444 commerçants patentés (dont 68 de couleur); — 414 artisans (dont 159 blancs); — 44 avocats, avoués ou notaires; — 1,691 individus sans moyens de subsistance connus.

RÉGIME POLITIQUE.

Une loi rendue le 24 avril 1833 a accordé à toutes les personnes nées libres ou ayant acquis légalement la liberté (blancs, mulâtres ou noirs), la jouissance dans les colonies françaises des droits civils et politiques.

Une autre loi, promulguée le même jour, a réglé le régime législatif des colonies. D'après cette loi, il existe à Bourbon une assemblée représentative de la colonie, qu'on nomme conseil colonial, et qui est composé de 30 membres élus par les collèges électoraux.

Tout Français âgé de 25 ans, né ou domicilié à Bourbon, y payant 200 fr. de contributions directes, ou justifiant qu'il possède des propriétés mobilières ou immobilières, d'une valeur de 20,000 francs, est de droit électeur. Tout électeur âgé de 30 ans, payant 400 francs de contributions ou possédant des propriétés d'une valeur de 40,000 francs, est éligible.

Il y a à Bourbon 8 arrondissements électoraux, qui nomment :

Le 1 ^{er} (Saint-Denis).	5 députés.
Le 2 ^e (Saint-Paul).	5
Le 3 ^e (Saint-Pierre).	5
Le 4 ^e (Saint-Benoit et Sainte-Rose).	3
Le 5 ^e (Sainte-Suzanne et Sainte-Marie).	3
Le 6 ^e (Saint-André).	2
Le 7 ^e (Saint-Joseph et Saint-Philippe).	3
Le 8 ^e (Saint-Louis et Saint-Leu).	4

Le conseil colonial de Bourbon nomme 2 délégués de la colonie près le gouvernement français, et qui résident à Paris.

GARNISON ET MILICES.

La défense de la colonie est confiée en temps ordinaire à la garnison et aux gardes nationales, qui portent le nom de milices.

La garnison envoyée de France se compose d'une compagnie d'artillerie de marine et d'un demi-bataillon (4 compagnies) d'infanterie de marine.

Les milices locales présentent un effectif d'environ 5,400 officiers, sous-officiers et soldats, dont environ 1,200 hommes de couleur libres. Elles forment :

7 bataillons d'infanterie, subdivisés en 71 comp., dont 15 d'élite.
1 escadron de cavalerie, subdivisé en 2 comp. de chevaux-légers.
3 compagnies d'artillerie.

Le nombre des officiers des milices s'élève à 270. — Il y a trois corps de musique.

Chaque bataillon est composé de 10 compagnies, dont une compagnie de grenadiers de la population blanche, et une compagnie de voltigeurs de la population de couleur. — Le bataillon de Saint-Denis compte seul 11 compagnies, parce qu'il renferme de plus que les autres une compagnie de carabiniers, qui est un doublement de la comp. de grenadiers. — Les compagnies d'élite sont, autant que possible, formées de gens non mariés; les autres compagnies sont des compagnies de fusiliers, composées de la population blanche, et de chasseurs, composées de la population libre de couleur. — Le service est obligatoire de 15 à 55 ans pour tous ceux qui ne sont pas compris dans les exceptions légales. — Les milices sont divisées en deux classes : la première, des habitants valides de 16 à 45 ans; la seconde, des habitants valides de 45 à 55 ans. Cette dernière forme la réserve. Tous les citoyens faisant partie de la milice sont habillés et équipés, mais il n'y a d'armes que pour environ la moitié de l'effectif.

La milice est commandée en chef par un lieutenant-colonel.

DÉPENSES ET RECETTES.

Nous avons sous les yeux un budget détaillé de 1827; nous y voyons que les dépenses publiques à la charge de la colonie sont ainsi réparties :

Dépenses générales	{ personnel 550,996 f. » c.	} 1,459,670 f. » c.
	{ matériel . 908,674 »	
Id. municipales.	{ personnel 401,931 52	} 561,711 07
	{ matériel . 549,779 55	
Total.		2,021,381 07

Cette somme n'est pas tout ce que coûte la colonie; il convient d'y ajouter les dépenses de la garnison, à la charge du ministre de la guerre. 327,158 f. 72 c. } 382,040 28
et celles du minist. de la marine 54,881 56 }

Total des dépenses. 2,403,421 f. 35 c.

Les revenus publics se composent comme il suit :

Contributions directes (taxe des maisons, patentes, capitation des esclaves).	275,173 f. 16 c.
Contrib. indirectes (enregistrement, amendes, tabacs, etc.).	665,685 31
Douanes.	1,014,882 41
Droits domaniaux, loyers, etc.	7,985 »
	1,963,725 f. 88 c.

PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT.

La valeur des propriétés du domaine est évaluée comme il suit :

Terrains et emplacements.	188,500 f.
Maisons et édifices.	1,523,802
Esclaves, 1,262,250; bêtes de trait, 23,800.	1,286,050

Valeur totale. 2,998,352 f.

On évalue leur produit annuel à 257,305 f.

Non pas tout en argent, mais partie en loyers, partie en travaux exécutés par les esclaves, etc.

Il n'y a point de biens domaniaux en exploitation. Dans l'intérieur de l'île il existe quelques terrains propres à la culture, mais d'un abord difficile. — Sur tout le littoral, le gouvernement s'est réservé cinquante pas géométriques, où des établissements ne peuvent être formés qu'avec permission, et à titre précaire, cette réserve étant déclarée inhérente. — Les maisons et les édifices possédés par les communes peuvent être évalués à environ 2,000,000 de francs.

AGRICULTURE.

Sur une superficie de 253,167 hectares, l'île en compte : 74,951 h. en cultures. — 21,159 h. 40 c. en savanes. — 82,975 h. en bois debout. — 882 h. 62 c. en villes, bourgs et villages. — 4,098 h. 49 c. en routes et chemins. — 6,129 h. 49 c. en rivières, canaux, lacs et étangs. — 62,966 h. en terrains incultes.

Elle renferme environ :

4,538 chevaux. — 2,199 mulets. — 479 ânes. — 4,000 bœufs et 1 buffle. — 9,311 chèvres et 1,240 cabris. — 39,538 porcs. — 3,253 moutons.

CULTURES COLONIALES. — La colonie exporte peu de blé. La culture du cacaoyer est presque abandonnée depuis l'extension de celle des cannes à sucre. — Le nombre des cafés est aussi beaucoup diminué par la mortalité des bois noirs et par l'augmentation de la culture des cannes. — Celle du cannellier n'est pas assez suivie; on pourrait en tirer un parti avantageux. — L'impulsion générale se dirige vers la culture du précieux roseau qui contient le sucre. La canne donne un double produit par les sucreries et les guildiveries. — On s'adonne peu à la culture du cotonnier. — Depuis quelques années plusieurs belles girofleries ont fait place à des champs de cannes. Cette diminution de culture ne peut qu'aug-

menter la valeur des girofleries conservées : ce sera un dédommagement pour les quartiers où la canne réussit difficilement. — Il serait à désirer qu'on proscrivit la sortie des griffes qui ont servi à la distillation de l'huile essentielle, qui, privées d'arôme et vendus à bas prix, nuisent en Europe à la vente du bon girofle. — L'indigo venait bien dans plusieurs quartiers. Cette culture est aussi abandonnée. — La muscade de Bourbon a subi une dépréciation injuste, car des expériences provoquées par M. J. Hubert, jardinier du roi à Saint-Denis, ont prouvé qu'elle contient autant d'huile et de principes aromatiques que la muscade des Moluques, d'où d'ailleurs elle est originaire. — Le poivrier réussit à Bourbon, mais la culture en est peu répandue. — Les plantations de vanillier faites depuis quelques années prospèrent à Sainte-Suzanne. Elles sont en rapport et donnent déjà des résultats avantageux.

PRODUITS TERRITORIAUX. — Les produits annuels du sol destinés principalement à la consommation locale sont (en 1827) de : 1,702,000 kil. blé. — 13,376,400 mais. — 346,700 riz. — 1,051,250 autres grains et légumes secs. — 1,650,500 pommes de terre et patates. — 6,809,900 manioc.

Les produits pour l'exportation sont de : 2,440,650 kil. café. — 8,814,235 sucre. — 1,437,900 girofle.

La récolte en tabacs est de 207,600 kil.

Le produit des bois est annuellement de :

298,000 stères bois à brûler. — 74,000 pieds cubes bois de construction. — 3,058,000 pièces de bois dit essentes.

La masse de ces produits territoriaux, en y comprenant le produit des jardins, est évaluée à 20,674,344 f.

Dans lesquels,

La valeur des fruits figure pour. 257,000 f.

Et celle du jardinage pour. 436,000

En outre, le produit des bestiaux, laitage,

basse-cour et cuirs peut être évalué à. 1,645,045

et celui des distilleries, à. 1,215,000

(arack, 1,724,390 litr. ; huile de girofle, 100 litr.)

Le total des produits est de. 23,534,462

(Le prix moyen d'un ananas est de 15 c. ; d'un artichaut, 15 c. ; d'une banane, 5 c. ; — d'une carotte, 5 c. ; — d'une mangue, 15 c. ; — d'un navet, 15 c. ; etc. ; — un dindon coûte 30 f. ; une oie, 8 f. ; un canard, 7 f. ; une paire de pigeons, 3 f. ; un œuf, 25 c. ; etc.)

Dont il faut déduire, pour les frais d'exploitation. 10,443,000

(Dans cette somme on compte la mortalité des esclaves pour 750,000 f., leur nourriture et leur entretien pour 7,245,000 f.)

Le produit net du sol est donc de. 13,091,462 f.

L'évaluation approximative de la propriété rurale étant de 196,184,000 fr. (dans lesquels sont compris les esclaves pour 63,500,000 fr.), il en résulte que le revenu rural est d'environ 6 1/2 p. 0/0 en moyenne (toutes cultures comprises), sur lesquels la colonie doit payer les impôts. — Les propriétés les plus productives sont les sucreries, dont on compte le produit à 18 p. 0/0 environ.

La colonie renfermait en 1827 :

19 moulins à grains, dont 16 à eau, 3 à vent.
112 — à sucreries, dont 28 à eau, 4 à vent, 59 à manège, 21 à vap.
7 — à café, dont 2 à eau, 4 à manège, 1 à vapeur.
20 — à égrener le coton, à bras.

En 1831, le nombre des sucreries s'est élevé à 152, dont 86 ont des machines à vapeur. — Ces établissements produisent environ 25,000,00 de kil. de sucre.

D'après M. Sully-Brunet, la valeur des produits territoriaux en 1831 aurait été d'environ 32,000,000 de f., les frais, de 17,000,000 : revenu net, 15,000,000 de francs.

A cette époque, la valeur représentative des terres cultivées aurait été de. 118,500,000 f.
Celle des bâtiments ruraux et usines. 13,600,000
— esclaves. 79,200,000
— bestiaux, basse-cour, etc. 11,800,000

223,100,000 f.

Dans ce total de 223,100,000 fr., ne se trouve pas comprise la valeur des maisons des villes et des bourgs.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

INDUSTRIE. — L'industrie manufacturière n'a pas un grand développement : la colonie renferme 2 établissements de forge et de fonderie, utiles principalement pour les réparations des navires, et 3 ateliers de ferblanterie, 1 briqueterie, 8 chauxfourneries, 3 tanneries, et divers ateliers où l'on fabrique des sacs de vacoua (roseaux tressés). — Le produit de ces divers établissements est évalué à 730,240 francs.

En 1827, l'île possédait 4 architectes, 1 imprimeur, 1 relieur,

1 armurier, 7 bijoutiers et orfèvres, 4 horlogers, 37 cordonniers bottiers, 1 vitrier, etc. — Le nombre des individus exerçant des arts ou des métiers est de 194 maîtres et 2,156 ouvriers, dont 1,828 esclaves. — Le produit du travail des diverses professions est de 1,908,000 fr. — Les boulangers tirent la farine d'Europe ou de la colonie. — Les bourreliers tirent les cuirs et laines d'Europe. — Les cordonniers tirent les cuirs d'Europe et de Madagascar. — Les forgerons tirent le fer d'Europe et de l'étranger. — Enfin, les ouvriers en bois tirent le bois de la colonie ou de l'île-de-France.

CONSUMMATIONS LOCALES. — La consommation intérieure annuelle est évaluée en marchandises et denrées, à

Produits du pays.	10,867,514 f.
Produits français.	5,344,358
Produits des colonies françaises.	1,285,355
Produits des colonies étrangères.	1,913,329

Total. 19,410,556 f.

MOUVEMENT COMMERCIAL. — Le mouvement commercial maritime de la colonie en 1826, a été

Avec	Nav. entrés.	Val. des carg.	Sortis.	Cargaisons.
La France.	56	5,344,358 f.	48	8,550,277 f.
Colonies françaises.	10	1,285,356	6	601,039
Colonies étrangères.	202	1,913,329	214	3,105,838
Gibraltar.	"	"	1	19,429

L'exportation en produits coloniaux a été de :

2,407,374 kil. café. — 5,295,691 sucre. — 892,508 girofle.

En 1831, les exportations ont été de. 9,910,980 f.

Et les importations de. 7,335,755

La colonie traite directement et exclusivement de ses sucres et cafés avec la métropole ; les giroffes sont, en presque totalité, écoulés dans l'Inde, d'où l'on retire du riz pour la nourriture des noirs. L'importation de cette denrée fut, en 1829, d'environ 17,500,000 kil. Ce commerce est fait par les bâtiments français qui, arrivant trop tôt pour charger les sucres, font un voyage dans l'Inde pour utiliser le temps qu'ils doivent passer à attendre le moment où leur cargaison sera prête. — Madagascar fournit à la colonie environ 2,500,000 kil. de riz d'une qualité supérieure, des bœufs pour la consommation, et divers objets d'approvisionnement. En retour la colonie livre aux Madécasses de grosses cotonnades, des poudres, de la quincaillerie commune et des spiritueux.

MARINE LOCALE. — Le nombre des bâtiments de commerce appartenant à la colonie est de 54, dont 14 pour le long-cours. Le nombre des chaloupes et pirogues employées tant à la pêche qu'au chargement et déchargement des navires est de 362. — Tous ces bâtiments sont d'un tonnage total de 2,925 tonneaux. — Le nombre des marins formant leurs équipages est de 434. — Il existe à Saint-Paul deux ateliers de construction.

PÊCHERIES. — L'île renferme deux établissements de pêcheries, qui occupent 459 individus : 99 blancs, 60 noirs libres, 300 esclaves. — Il est assez difficile d'évaluer le capital représenté par les établissements et le matériel des pêcheries ; cependant, on a cru pouvoir l'estimer à 55,000 fr., dont 2,000 fr. pour les établissements, 13,000 pour les filets, lignes, etc., et 40,000, pour la valeur des embarcations non pontées, au nombre de 179. — La pêche produit annuellement environ 50,000 kil. de poisson frais, dont les 2/5 sont consommés par les pêcheurs et leurs familles, et 3/5 vendus aux habitants, au prix moyen de 2 fr. le kil. La valeur totale du produit brut de cette branche d'industrie serait donc d'environ 100,000 fr. ; mais les frais d'exploitation sont considérables. Outre les journées de tous les individus employés, il faut subvenir aux frais d'entretien et de renouvellement des embarcations, à ceux du raccommodage et remplacement des filets et des lignes ; à la perte des grappins, des grêlins et autres ustensiles de pêche ; enfin à la nourriture des pêcheurs : il doit rester fort peu de bénéfice aux entrepreneurs de pêche.

BIBLIOGRAPHIE.

Voyage dans les quatre îles principales des mers d'Afrique, etc., par Bory de Saint-Vincent ; 3 vol. in-8., atlas in-4. Paris, 1803.
Harmonies maritimes et coloniales, par La Barthe ; in-8. Paris, 1815.
Voyage aux colonies orientales, par A. Billiard ; in-8. Paris, 1822.
Statistique de l'île Bourbon, par Betting de Lancastel ; in-4. Saint-Denis (île Bourbon), 1827. — Ouvrage imprimé pour l'administration seulement.
Considérations sur le système colonial, par Sully-Brunet ; in-8. Paris, 1832.
Essai de Statistique de l'île Bourbon, par P. P. U. Thomas (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences) ; in-8. Paris, 1828.
Graves erreurs de M. Thomas, dans son Essai de Statistique sur l'île Bourbon, par Aug. Billiard ; in-8. Paris, 1828.
Faune entomologique de Madagascar, Bourbon et Maurice, par MM. Boisduval et Sganzi ; Paris, in-8. 1833.
Mémoire du général comte de Bouvet sur son administration à l'île Bourbon ; in-8. Paris, 1819.